

SARL ABEC
Société à responsabilité limitée
au capital de 680 000 euros
Siège social : 3 Bis Avenue Lamartine Cafoulein
19400 ARGENTAT SUR DORDOGNE
914 727 474 RCS BRIVE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 5 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le cinq avril,
A dix heures,

Monsieur Antonin BRAY,
demeurant 1082 Route de l'Etang - 19190 BEYNAT,

Propriétaire de la totalité des 680 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société **SARL ABEC**,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 3 Bis Avenue Lamartine Cafoulein - 19400 ARGENTAT SUR DORDOGNE au **1082 Route de l'Etang - 19190 BEYNAT** à compter de ce jour et, décide en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 1082 Route de l'Etang - 19190 BEYNAT."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique, **Antonin BRAY**

